

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« BABY BABY »

La société Rosemoood organise un jeu concours « Baby Baby », dont le règlement est visible ci-après.

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

1. La société **SAS ROSEMOOD** (l'« Organisateur ») au capital de de 291 744 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 499 748 259, et dont le siège social est situé au 27 rue La Noue Bras de Fer 44200 Nantes, organise un jeu concours « Baby Baby » (le « Jeu ») du 7 octobre 2020 00:01:00 au 20 octobre 2020 23:59:59.

Organise en partenariat avec,

La Société FOREVER KIDS (RIVE DROITE PARIS), SAS au capital social de 33 200 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809726771, et dont le siège social est au 269, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris.

La Société MINOIS PARIS, SARL unipersonnelle au capital social de 8 000 € immatriculée au RCS sous le numéro : 812 694 537 et dont le siège social est au 320 RUE SAINT HONORÉ 75001 PARIS

La Société PETIT BATEAU, SAS au capital social de 13 263 824,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 880 125, et dont le siège social est au 15 RUE DU LIEUTENANT PIERRE MURARD 10000 TROYES

La Société CHARLIE CRANE, SARL au capital social de 10 000,00 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 453 056 202 et dont le siège social est au 10 B RUE BISSON 75020 PARIS

La Société BUGABOO, une société étrangère immatriculée au RCS sous le numéro 501 747 067, au capital social de 100 000 €, et dont le siège social est au PAASHEUVELWEG 9 A B 1105 BE AMSTERDAM PO BOX 1299.

La Société PETIT PICOTIN, SASU au capital social de 60 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 815 286 992, et dont le siège social est au 15 RUE MANSART 75009 PARIS

La Société LILLYDOO, une société étrangère non immatriculée au RCS au capital social de 101.595,00€. Numéro de SIREN 831 869 094 et dont le siège social est au HANAUER LANDSTRASSE 147-149 60314 FRANKFURT AM MAIN

Du 7 octobre 2020 00:01:00 au 20 octobre 2020 23:59:59 un concours entièrement gratuit et sans obligation d'achat intitulé « BABY BABY » (dénommé ci-après « Concours ») accessible sur internet à l'adresse suivante : baby-baby.rosemood.fr et publié par toutes les marques ci-dessus sur leur site internet et leurs comptes officiels Facebook et Instagram et publié également par ROSEMOOD sur son site internet et les comptes officiels Facebook et Instagram. Les modalités de participation aux concours sont décrites dans le présent règlement (dénommé ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique, et domiciliée en France métropolitaine hors dom-toms, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice du concours, des sociétés RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation (Ci-après dénommé le « Participant »).

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même adresse mail) durant toute la période du concours est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au concours avec plusieurs adresses emails ainsi que de participer au concours à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

En cas de candidatures multiples par un même Participant, sa participation sera totalement invalidée

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, au principe du concours, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...).

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, sera disqualifié ou sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 4 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'OPERATION

Le Participant devra se rendre à l'adresse URL suivante : baby-baby.rosemood.fr , remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements (nom, prénom, adresse mail...) pour que son inscription au tirage au sort soit validée.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute candidature dont les coordonnées seront inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

A l'issue du concours, une (1) personne sera tirée au sort parmi l'ensemble des Participants ayant participé au concours (ci-après le « Gagnant »).

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le vingt-six (26) octobre 2020 à quinze (15) heures.

ARTICLE 6 - DESCRIPTION ET OBTENTION DES DOTATIONS

Le Gagnant se verra attribuer :

- Un bon d'achat de chez Rosemood d'une valeur commerciale de cinq cents (500) euros TTC* à moduler sur le site www.rosemood.fr (utilisable jusqu'au 31/12/2021 inclus);

- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum cinq cents (500) euros TTC* à utiliser dans l'une des boutiques Petit Bateau de France (utilisable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus);

- Un lot d'une valeur commerciale de maximum quatre cents quinze euros et cinquante centimes (415,50) euros TTC* à utiliser sur le site internet <https://www.charliecraneparis.com/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus) sur les produits suivants :

- Le berceau KUMI : 399 €
- Un protège matelas : 18,50 €
- Un drap housse : 28 €

Soit une valeur faciale totale de 415,50 €.

- Un bon d'achat équivalent à 6 mois d'abonnement gratuit d'une valeur commerciale de maximum trois cent cinquante et un euros (351) euros TTC* à utiliser sur le site internet <https://www.lillydoo.com/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2020 inclus)

- Un bon d'achat équivalent à l'ensemble de la gamme naissance, d'une valeur commerciale de maximum deux cents euros (200) euros TTC* à utiliser sur le site internet <https://minoisparis.fr/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2020 inclus).

- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum deux cents huit (208) euros TTC* à utiliser sur le site internet <https://www.rivedroite-paris.com/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2020 inclus) sur les produits suivants :

- Célestins version maternité denim clair – 69 € PP
- Alma la trousse de toilette denim clair – 39 € PP

- Gabin le protège carnet de santé – 25 € PP
- Barbette la pochette MM denim clair – 35 € PP
- Minimes le sac à dos des tout-petits – 40€ PP

Soit une valeur faciale totale de 208 €.

- Une poussette, la BUGABOO BEE 6 d'une valeur commerciale de neuf cent quarante-neuf (949) euros TTC* qui sera envoyé directement chez le gagnant. Date limite pour recevoir la poussette : le 31 décembre 2020 inclus.

- Un bon d'achat d'une valeur commerciale de maximum deux cents (200) euros TTC* à utiliser sur le site internet <https://www.petitpicotin.com/fr/> (utilisable jusqu'au 31 décembre 2020 inclus).

Le lot dans sa globalité est d'une valeur commerciale de 3323,5 euros TTC*

Les marques participantes s'engagent de la validité des lots jusqu'au 31 décembre 2020 minimum.

Ne sont pas compris dans ces lots :

- tous les autres frais accessoires et dépenses personnelles des gagnants et de leurs accompagnateurs,
- les assurances.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent être cédées ou offertes à des tiers sans l'accord de la Société Organisatrice.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation tant auprès de la Société Organisatrice qu'auprès des sociétés RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

Tous les frais exposés postérieurement au concours notamment pour l'entretien et l'usage de ces Dotations sont entièrement à la charge du Gagnant.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part du Gagnant. Elle ne pourra être ni reprise échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par les sociétés RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

Les Dotations mises en jeu ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre un ou plusieurs autre(s) produit(s) ROSEMOOD ou RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO, ni contre une autre

taille des produits composant lesdites Dotations.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO se réservent la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis la Dotation. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et/ou RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO, ces dernières s'engagent à remplacer cette Dotation par une Dotation de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice contactera le Gagnant par courrier électronique dans un délai de deux (2) semaines maximum à compter de la date du tirage au sort, soit au plus tard le 9 novembre 2020.

Un e-mail leur indiquera les modalités de remise de leur Dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Le Gagnant disposera alors d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du présent courrier électronique pour prendre contact avec la Société Organisatrice.

Dans le cas où le Gagnant serait injoignable, ou ne suivrait pas les instructions de la Société Organisatrice afin que cette dernière puisse lui remettre son gain, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de leur Dotation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté.

Aux fins de livraison des Dotations, les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Les Dotations seront adressées aux Gagnants par email ou voie postale à l'adresse communiquée dans le formulaire de contact.

- La Dotation ROSEMOOD sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation RIVE DROITE PARIS sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation CHARLIE CRANE sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation LILLYDOO sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation MINOIS PARIS sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.
- La Dotation PETIT PICOTIN sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable sur une commande en ligne.

- La Dotation BUGABOO sera communiqué au Gagnant par email ou téléphone afin de convenir d'une date de livraison pour la poussette BUGABOO BEE 6.

- La Dotation PETIT BATEAU sera communiqué au Gagnant par email, sous forme d'un code promotionnel unique valable dans toutes les boutiques Petit Bateau de France.

La société organisatrice s'engage à fournir les coordonnées du Gagnant aux sociétés ci-dessus.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de leur Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Notamment, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation par la Poste ou par tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si le Gagnant ne reçoit pas leur Dotation. Les sociétés RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne pourront en aucun cas être inquiétées en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la mise à disposition et de la livraison des Dotations.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire bénéficier d'un quelconque lot le Participant bénéficiaire si celui-ci a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du concours ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

ARTICLE 7 – AUTORISATION

Du fait de l'acceptation de leur Dotation, le Gagnant ou le représentant légal autorise la Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO à utiliser leurs nom, prénom, ville de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, dans tout pays, sur tout support existant ou à venir, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an.

Dans le cas où les Participants ne le souhaiteraient pas, ils devront le notifier par courrier à l'adresse suivante :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD – Service Marketing concours « Baby Baby » 27 rue la Noue bras de Fer
44200 Nantes

Ou par email : baby-baby@rosemood.fr

Pour les partenaires :

MINOIS PARIS – Service Marketing concours « Baby Baby » 320 rue Saint Honoré, 75001
Paris - France

PETIT BATEAU – Service Marketing concours « Baby Baby » 15 rue du Lieutenant Pierre
Murard 10000 Troyes - France

CHARLIE CRANE – Service Marketing concours « Baby Baby » 10B rue Bisson 75020 Paris

- France

BUGABOO – Service Marketing concours « Baby Baby » Paasheuvelweg 9 A B 1105 BE
Amsterdam PO BOX 1299 - Pays-Bas

PETIT PICOTIN – Service Marketing concours « Baby Baby » 15 rue Mansart 75009 Paris -
France

LILLYDOO – Service Marketing concours « Baby Baby » Hanauer Landstrasse 147-149
60314 Francfort-sur-le-Main - Allemagne

RIVE DROITE PARIS – Service Marketing concours « Baby Baby » 269 rue du Faubourg
Saint Antoine 75011 Paris - France

ARTICLE 8 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre du concours feront l'objet d'un traitement informatique aux fins d'enregistrer les participations, d'informer les Gagnants du résultat du concours, de leur adresser leur Dotation.

Dans le respect des choix effectués par le Participants, lesdites informations pourront être utilisées par la Société Organisatrice et par RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO à des fins de prospection commerciale en dehors du concours.

ARTICLE 9 – DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 et la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de la Société Organisatrice et de RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite adressée aux adresses suivantes :

Pour la Société Organisatrice :

ROSEMOOD - Service Marketing concours « Amour Amour » 27 rue la Noue bras de Fer
44200 Nantes - France

Ou par email : baby-baby@rose mood.fr

Pour les partenaires :

MINOIS PARIS – Service Marketing concours « Baby Baby » 320 rue Saint Honoré, 75001
Paris - France

PETIT BATEAU – Service Marketing concours « Baby Baby » 15 rue du Lieutenant Pierre
Murard 10000 Troyes - France

CHARLIE CRANE – Service Marketing concours « Baby Baby » 10B rue Bisson 75020 Paris

- France

BUGABOO – Service Marketing concours « Baby Baby » Paasheuvelweg 9 A B 1105 BE
Amsterdam PO BOX 1299 - Pays-Bas

PETIT PICOTIN – Service Marketing concours « Baby Baby » 15 rue Mansart 75009 Paris -
France

LILLYDOO – Service Marketing concours « Baby Baby » Hanauer Landstrasse 147-149
60314 Francfort-sur-le-Main - Allemagne

RIVE DROITE PARIS – Service Marketing concours « Baby Baby » 269 rue du Faubourg
Saint Antoine 75011 Paris - France

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

Le mode de délivrance de la Dotation s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribué.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Ainsi, la Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet - de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée;

- des problèmes d'acheminement;

- du fonctionnement de tout logiciel;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;
- de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des Dotations d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse e-mail d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure ou l'utilisation de ces adresses e-mails est contraire au bon déroulement du concours car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter les Gagnants à la fin du concours et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochains concours malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice ainsi que celles de RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

Il est précisé que la Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toute les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation au concours de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO feront leurs meilleurs efforts

pour permettre un accès au concours à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et au concours qu'il contient. La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, le concours est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO seront dégagées de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) Gagnant(s) de son/leur gain.

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

ARTICLE 11 – RESPECT DES RÈGLES

Participer au concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du concours et de ce présent Règlement.

A tout moment, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'exclure de la participation au concours tout participant troublant le déroulement du concours (notamment en cas de tricherie ou de fraude) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir la Dotation qui pourrait lui être attribuée dans le cadre du concours.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du concours.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le concours s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des Gagnants.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice s'engage à rembourser à tout Participant résidant en France Métropolitaine qui en fait la demande, les frais de connexion engagés pour se connecter au Site et participer au concours.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes. Les remboursements sont limités à un remboursement par Participant sur toute la durée du concours.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

**ROSEMOOD - Service Marketing concours « Baby Baby » 27 RUE LA NOUE BRAS DE FER
44200 NANTES - France**

- prévenir la Société Organisatrice avant le 21 novembre 2020 le cachet de la poste faisant foi, - indiquer les nom, prénom et adresse postale personnelle, identifiant (adresse email), - indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné, - joindre la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site clairement soulignées. Les coordonnées du compte joueur devront être les mêmes que celles de la facture FAI, - être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), - être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par la Société Organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'Inscription saisi sur le Site.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice et RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO se réservent le droit de modifier à tout moment, les articles du présent Règlement et notamment les règles du concours et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice et de RIVE DROITE

PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO.

ARTICLE 14 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles.

Il pourra également être consulté à tout moment sur le site Internet de la Société Organisatrice pendant toute la durée du concours à l'adresse URL suivante : <https://baby-baby.rosewood.fr/pdf/reglement-baby-baby-2020.pdf>

ARTICLE 15 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le concours, le présent Règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 16 - INTERPRÉTATION / LITIGES

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice ou par l'huissier de justice, sans que les sociétés RIVE DROITE PARIS, MINOIS PARIS, PETIT BATEAU, CHARLIE CRANE, BUGABOO, PETIT PICOTIN, LILLYDOO puissent être inquiétées à quelque titre que ce soit.

Si une ou plusieurs dispositions de ce Règlement venaient à être déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions conserveront leur force et leur portée.

Le concours est soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

